

**COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**  
**EXTRAORDINAIRE**  
**DE L'APE du 17 DÉCEMBRE 2008**

**Ordre du jour :**

- 1) Audit
- 2) Présentation du budget 2009 et vote le concernant
- 3) Présentation du plan triennal d'augmentation des écolages et vote le concernant.

En préambule, Monsieur Perrin, Président de l'APE, informe l'Assemblée des parents que Madame Morato, Directrice de l'école, distribuera la parole de façon à ce que chacun puisse s'exprimer librement.

**1) Audit**

Madame Diallo membre du bureau de l'APE, fait un point détaillé sur l'audit par une présentation PowerPoint.

Madame CAMARA fait lecture à l'assemblée de la lettre du cabinet d'audit (FFA) envoyée au proviseur et exprimant les raisons (non-conformité à la demande des documents fournis) pour lesquelles il affirme ne pas avoir pu effectuer l'audit demandé. Le cabinet FFA a remboursé le montant de l'avance (cf. lettre CHM/AML/20804 du 28 juin 2008).

L'audit n'ayant pas abouti, l'assemblée, à l'unanimité, estime utile de relancer le processus dans un délai relativement court. Ce nouvel audit reprenant exactement les termes de référence du précédent (termes qui ont été relus) sera fait après un appel d'offre.

**2) Présentation du budget 2009 et vote le concernant**

En introduction, Monsieur Perrin fait état du courrier adressé courant novembre par le bureau de l'APE à Madame la Directrice de l'AEFE dans lequel le bureau demande un étalement des mesures de suppression de postes d'expatrié et de suppression des taux zéro.

Monsieur Cattez, Gestionnaire de l'Etablissement, présente en détail le projet de budget 2009 et répond avec le Proviseur aux différentes questions posées par l'Assemblée.

Un parent suggère qu'il serait préférable à l'avenir de mettre à disposition des parents intéressés la liasse budgétaire plusieurs jours avant la tenue de l'AG.

Une autre question est posée concernant l'entrée en vigueur des mesures concernant la prise en charge des charges patronales afférentes aux cotisations de retraite. Le Proviseur donne en réponse la date fixée par l'AEFE à savoir le 1<sup>er</sup> septembre 2009. Madame Paugam affirme détenir des documents émanant de l'AEFE stipulant que l'application de ces mesures